

Pétrole et gaz du Canada—Loi

● (2150)

Quiconque a suivi le débat sur l'économie canadienne ces dernières années sait pertinemment que l'on s'inquiète à juste titre qu'une si grande proportion de nos moyens de production appartiennent à des étrangers. Je ne suis pas sûr que certains députés d'en face se soient encore penchés sur cette réalité, mais un récent sondage de la Canadian Petroleum Association, organisme dominé par les grandes sociétés multinationales, ainsi que d'autres sondages d'opinion publique indiquent qu'une majorité des citoyens—de 80 à 90 p. 100—considèrent qu'un plus grand pourcentage de notre industrie pétrolière devrait appartenir à des Canadiens. Voilà pourquoi ce bill contient d'importants stimulants susceptibles d'inciter les Canadiens à investir dans cette industrie, ce qu'ils n'avaient jamais eu l'occasion de faire jusqu'ici.

Ce bill n'est aucunement anti-quoi que ce soit. Il est pro-canadien. Il exprime le désir de notre gouvernement d'ouvrir la voie et d'offrir aux Canadiens l'occasion de s'intéresser à ce secteur d'une importance primordiale qu'est le secteur énergétique, d'y investir des capitaux et de participer à sa gestion.

M. Gordon Taylor (Bow River): J'ai écouté très attentivement les observations du secrétaire parlementaire. Je ne crois pas que personne ici qui a sa raison militerait en faveur de la mainmise étrangère sur notre industrie. Pas les députés de mon parti en tout cas. Nous voulons que les richesses du Canada appartiennent aux Canadiens. Au cours de toutes les années où le parti libéral a été au pouvoir, des ministres ont travaillé, avec un certain succès d'ailleurs, pour que l'industrie pétrolière du Canada appartienne à des Canadiens, et la façon dont ils l'ont fait n'a jamais été contestée à la Chambre parce qu'elle était orthodoxe et normale. Le présent bill donne au gouvernement le pouvoir de faire des choses que nous ne permettrions pas à un particulier de faire.

Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) est un juriste et il parle de cela en termes de transfert des actions. Si les actions étaient transférées selon la méthode habituellement adoptée par la masse des Canadiens, il n'y aurait pas de querelle à la Chambre. Si je veux céder la moitié de mon avoir à quelqu'un, je fais un marché avec lui. Nous nous entendons sur le prix, puis il dépose l'argent chez l'avocat qui fait dresser un acte de translation de propriété et le fait inscrire au cadastre; enfin, l'avocat remet à l'acheteur le titre de ma propriété, et me remet l'argent qu'il a reçu de lui. Voilà ce que c'est que de vendre ses biens. Or, voici ce que stipule le bill:

(2) Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, s'il ordonne le transfert d'une part de la Couronne aux termes du présent article, doit en aviser sans délai les titulaires de droits concernés.

Je souligne le mot «ordonne». Ce bill permet à quelqu'un qui détient le pouvoir de dire: «ceci appartient maintenant à tel ou tel et n'est plus à vous». On dépensera peut-être un million de dollars dans le Nord à chercher un gisement de pétrole—et j'espère qu'il y en aura beaucoup—et le ministre peut ordonner qu'une partie en revienne à une société de la Couronne. Cela fait du ministre un associé dans la découverte. Il n'y a pas que les multinationales qui feront des découvertes de ce genre; en fait, une grande partie de notre industrie pétrolière se compose de petites entreprises. Le ministre n'en ordonnera pas moins la confiscation de 25 p. 100 des parts de la société qui aura fait la découverte. La société aura dépensé son argent, mais le minis-

tre pourra dire que le pétrole découvert par celle-ci ne lui appartient pas en entier. Une part sera transférée sur-le-champ. Ce n'est pas du transfert. Et c'est pourquoi notre motion parle de négociations. C'est pourquoi il est question de coût et d'économie. Notre motion parle d'un marché au cas où un transfert serait nécessaire mais il faut être juste. Ce qui m'inquiète beaucoup, c'est que nous agissions sous la dictée du gouvernement. Il s'agit là d'une confiscation. Certains députés ont même parlé de vol. Nous légalisons le vol et je m'oppose à une telle mesure. En d'autres termes, nous disons aux jeunes Canadiens qu'un ministre de la Couronne a le droit de décider du transfert de la propriété d'un individu sans le dédommager ni lui rembourser une partie des coûts d'exploration. Nos vis-à-vis trouvent-ils cela juste? Aucun gouvernement de ce pays, fût-il libéral, n'a agi de la sorte. C'est absolument injuste. Comment appelle-t-on ça, quand un père de famille dit à son fils d'aller voler un rôti de bœuf chez le boucher?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): On appelle ça un transfert.

M. Taylor: S'agit-il d'un simple transfert? C'est son père qui lui a donné l'ordre d'agir, mais cela n'excuse pas le geste pour autant, pas plus que si on l'autorise légalement. C'est contre la morale et je demande instamment aux députés de la majorité de ne pas dire aux jeunes Canadiens qu'ils peuvent voler sans risquer d'être punis, que l'on peut confisquer des biens et que l'on peut exproprier quiconque sans dédommagement. Ce n'est pas ainsi que l'on procède chez nous. Ceux dont nous évoquons le souvenir le 11 novembre ne se sont pas battus pour défendre un pays qui se comporterait de la sorte. Nous voulons des transactions justes et honnêtes, et si nous autorisons le transfert de la propriété d'un individu à un autre sans un juste arbitrage et sans un marché équitable—c'est-à-dire sans négociations et sans contrat—nous ne pouvons le qualifier de transfert d'actions. Il s'agit purement et simplement d'une expropriation, d'une confiscation, en d'autres termes, d'un vol. Nous ne devrions pas fermer les yeux sur le vol de la propriété.

Laissez-moi vous donner un rapide exemple. Nous parlons ici de millions d'hectares dans le Nord mais supposons que j'achète un lopin de terre avec mon argent. Supposons que j'ai une jolie pelouse et un petit jardin coquet. Le maire de la ville me dit qu'il va donner une partie de mon terrain à mon voisin qui n'a pas entretenu son jardin et qui a laissé les mauvaises herbes pousser sur son terrain. Le maire va transférer une partie de mon terrain à quelqu'un sans que j'aie voix au chapitre. Est-ce normal? Je suis persuadé qu'aucun député de la majorité ou de l'opposition n'accepterait une telle chose s'il s'agissait de son propre terrain. Ce n'est pas parce que nous agissons de la sorte avec les multinationales que c'est plus honorable pour autant. C'est injuste et c'est immoral. C'est contraire aux coutumes canadiennes. Je demande instamment aux députés de ne pas donner un tel exemple à nos jeunes. Le solliciteur général (M. Kaplan) a assez de problèmes déjà sans que l'on porte les gens à croire que ce n'est pas si mal de voler. J'ai entendu quelqu'un déclarer un jour que c'était acceptable de voler le gouvernement puisqu'il avait beaucoup d'argent et qu'il le gaspillait de toute façon. Cela n'est pas juste pour autant. Cela reste un vol. Cela ne rend pas la confiscation ou